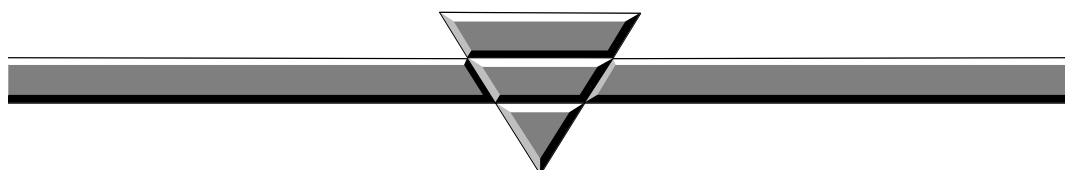


MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

LYCEE POLYVALENT Eugène FREYSSINET
Lycée des métiers du BTP
32 rue Mansart
22 000 ST BRIEUC



**ACQUISITION D'UNE TOUPIE TRADITIONNELLE
POUR LE LYCEE
E. FREYSSINET DE SAINT-BRIEUC**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

En date du 17 novembre 2017

Sommaire

Article 1 : Définition générale

Article 2 : Descriptif du matériel

Article 3 : Documents à fournir

Article 4 : Construction de la machine

Article 5 : Sécurité de l'opérateur

Article 6 : Installation et mise en service

Article 7 : Conformité des équipements

Article 8 : Garantie

Article 9 : Adaptation du produit à une utilisation pédagogique

Article 10 : Références professionnelles au sein de l'éducation

Article 11 : Valeur technique de l'offre

Article 1 : Définition générale

Acquisition d'une TOUPIE équipée d'un entraîneur pour la formation des élèves de bac professionnel technicien menuisier agenceur.

Matériel neuf.

Article 2 : Descriptif du matériel

Base machine

- Toupie à arbre inclinable
- Structure de base en fonte et acier
- Inclinaison manuel +/- 45°
- Arbre diamètre 50mm
- Réglage manuel par volant pour la hauteur de l'arbre avec visualisation des cotes de réglages
- Réglage manuel par volant pour le guide avec visualisation des cotes de réglages
- Affichage de la fréquence de rotation sélectionnée
- Vitesse de rotation possible : 3000 / 4500 / 6000 / 7000 / 10000 tr/min
- Rallonges de table en fonte pour une longueur de table de 2500 mm
- Guide de toupillage en alliage léger avec barrettes réglables en hauteur + rallonge de guide pour atteindre 2500 mm
- Moteur puissance 7kw

Entraîneur

- Entraîneur à 3 galets
- Puissance moteur 0.1/1 HP
- Vitesse d'entraînement 4-8-11-22 m/min

Reprise

- Le candidat devra formuler une offre de reprise de la toupie qui sera remplacé
Il s'agit d'une Toupie CASADEI - F114 de 1990

Article 3 : Documents à fournir

Certificat de conformité CE et NF
2 Exemplaires du manuel d'emploi
2 Schémas électriques et éclatés de la nomenclature de la machine

Article 4 : Construction de la machine

Le système est conçu et réalisé pour assurer une robustesse et une longévité convenable en milieu scolaire où un certain nombre de fausses manœuvres sont possibles.

Elle doit répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Article 5 : Sécurité de l'opérateur

Capotage intégral par carters des parties opératives

Le coffret de commande se trouve sur la face avant de l'armoire électrique et accessible facilement pour toutes tailles d'opérateur

La machine devra obligatoirement posséder au minimum un arrêt d'urgence à clé à proximité immédiate de l'opérateur et un dispositif de consignation.

Article 6 : Installation et mise en service

L'installation sera assurée par le fournisseur et la mise en service devra être validée par un organisme de contrôle certifié.

L'installation comporte :

- La mise en place de la machine dans l'atelier,
- La mise en service,
- Le raccordement aux réseaux électrique et pneumatique,
- Le raccordement au réseau d'aspiration existant en rigide et souple sur le dernier mètre coloris beige pour les tubes rigides
- L'automatisation de la trappe d'aspiration spécifique à la machine.

Article 7 : Conformité des équipements

En matière de respect des normes de sécurité, les machines devront répondre aux normes Françaises et Européennes en vigueur au 1er janvier 2013,

Article 8 : Garantie et maintenance

Le matériel est garanti au minimum deux ans pièces, main d'œuvre et déplacements.

Le candidat devra préciser les modalités du SAV, entre autre les délais d'intervention.

Article 9 : Adaptation du produit à une utilisation pédagogique

Les informations devront être détaillées le plus précisément possible, afin de permettre à l'établissement d'analyser ces éléments dans le cadre du critère de jugement des offres intitulé : Adaptation du produit à une utilisation pédagogique entre autre l'ergonomie et la sécurité.

Article 10 : Références professionnelles au sein de l'éducation

Les candidats devront fournir dans leur offre d'une part, une liste de lycées sur lesquels ce matériel a déjà été installé et d'autre part des courriers de satisfaction reçus des divers organismes où ce même produit étant déjà en place.

Ces informations devront être détaillées le plus précisément possible, afin de permettre à l'établissement d'analyser ces éléments dans le cadre du critère de jugement des offres intitulé : Références professionnelles au sein de l'éducation.

Article 11 : Valeur technique de l'offre

Volet technique et pédagogique : 45%
Prix : 40 %
Volet maintenance et délai livraison : 10%
Qualité environnementale : 5%

Date :

Signature du candidat